

Publiée le 04.12.2023

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231130-2023_153-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
23.11.2023
Date d'affichage
23.11.2023

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 35
Titulaires 35
Suppléants 0
Pouvoirs 4
Ne prend pas part au vote -3
Votants 36

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), M. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Régine ENEE), Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE) et M. William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD).

Secrétaire de séance : Mme Régine ENEE

Délibération n° 2023 / 153

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Demande d'intégration de la commune de Saint-Sylvain à la communauté de communes Val ès dunes

Lors de la séance du 20 janvier 2022, le Conseil communautaire s'est exprimé contre l'adhésion de la commune de Saint-Sylvain à la communauté de communes Val ès dunes au 1^{er} janvier 2024.

Par courrier réceptionné en date du 25 septembre 2023, faisant suite à une délibération du conseil municipal du 15 septembre 2023, la commune de Saint-Sylvain a réitéré sa demande de rattachement à Val ès dunes pour une date effective au 1^{er} janvier 2025.

Faisant suite au débat ayant lieu en conseil autour de cette demande d'adhésion lors de la séance du 9 novembre 2023, il convient de voter pour ou contre l'adhésion de la commune de Saint-Sylvain à la CDC Val ès dunes au 1^{er} janvier 2025.

Mme LECOMTE tient à s'excuser sur des propos non vérifiés concernant le maire de Saint-Sylvain et l'ancien mandat de sa belle-sœur. Elle regrette cependant que ses paroles aient été rapportés à son insu à M. CROTEAU.

M. DUVAL annonce qu'afin de ne pas remettre en cause régulièrement les différents votes délibérés en conseil communautaire sans nouvelles pièces versées au dossier et pour tout vote de même nature, il a décidé de ne pas prendre part à ce vote.

M. DECLERCK soutient cette décision.

M. le Président précise que le vote d'il y a 2 ans concernait une intégration au 1^{er} janvier 2024 et que le vote de ce soir ne porte pas sur la même échéance, pour une intégration en fin de mandat. La CDC doit répondre à cette nouvelle demande.

Suite au questionnement de M. DECLERCK, M. le Président précise que Val ès dunes n'aura pas à indemniser Cingal-Suisse-Normande, cela sera le problème de Saint-Sylvain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-18,

Vu la délibération n°S8-2023-2 du Conseil municipal de la commune de Saint-Sylvain en date du 15 septembre 2023 sollicitant l'adhésion à la Communauté de communes Val ès dunes,

Vu l'étude d'impact réalisée par la commune,

A la demande de 21 des membres présents, soit plus d'un quart, le vote aura lieu à scrutin public.

M. le Président procède à l'appel de chaque votant qui exprime alors le sens de son vote. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Ne prends pas part au vote : MM. DUVAL, AMILCAR et FORGEAS

Ont voté pour : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Thomas LEROY, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Florence SERANDOUR, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Régine ENEE, William HERFORT, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Coralie ARRUEGO, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Sylvie SALLE, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN.

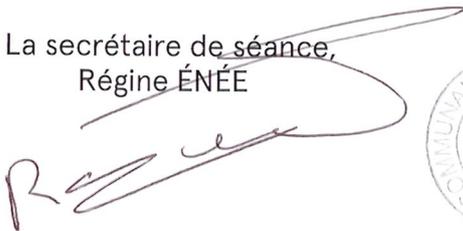
Ont voté contre : Ann BAUGAS, Magali LONCLE, Sophie de GIBON, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Henri LEHUGEUR, Patricia LECOMTE, Laurence MORIN.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 8 voix contre et 28 voix pour :

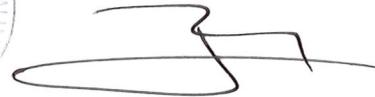
↳ Emet un avis favorable à la demande d'intégration de la commune de Saint-Sylvain à la communauté de communes Val ès dunes au 1^{er} janvier 2025 ;

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Régine ÉNÉE



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr